

COMPTE RENDU

RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DECEMBRE 2023

Le Conseil Municipal de Monclar, convoqué le 28/11/2023, s'est réuni en Mairie le 04/12/2023 à 18H30 sous la présidence de Monsieur Dominique BOUISSIERE, Maire.

Présents : Mmes BERNARD. BRULANT. CATHERINE. MARTINET.
Mrs BOUISSIERE. DECOURTY. JUGIE. LATOUR. TOURON. VIDAL.

Absents Excusés : Mme BUZIT a donné pouvoir à M. LATOUR.
M. STUYK a donné pouvoir à M. VIDAL.

Absent : Mrs BIASI. CAGNATI.

Secrétaire de séance : Mme MARTINET.

M. le Maire s'assure que tous les conseillers ont bien reçu le compte rendu de la précédente séance du conseil municipal.

Aucune observation n'étant faite, on passe à l'ordre du jour.

Projet agrivoltaïque CUNY

Sont également présents Patrick CUNY, agriculteur et Lucy CUNY, repreneur potentiel.

M. le Maire donne la parole à Mme GATTO LACHAIZE, responsable projets de la société MANA ENERGIES pour qu'elle présente le projet agrivoltaïque envisagé sur la parcelle appartenant à Patrick CUNY, cadastré ZB 61 lieu-dit Barguillac.

Mme GATTO LACHAIZE expose le contexte du projet, les retombées fiscales pour la commune, en fait la présentation (localisation, surface utilisée, photos du site, impact visuel, insertion paysagère et environnementale) et informe sur l'objectif agricole.

Le montage juridique du projet et la fin d'exploitation du site (remise en état, recyclage des éléments photovoltaïques) sont également abordés.

Le périmètre d'étude du projet est d'environ 15ha.

L'objectif du projet est :

- d'assurer le développement de l'exploitation,
- améliorer les conditions d'élevage du cheptel ovin (bien-être des animaux, herbe verte plus longtemps, meilleur rendement en viande, ...),
- faciliter la transmission de l'exploitation au moment du départ en retraite.

Le débat s'instaure, le conseil municipal décide de se réunir ultérieurement à huis clos pour débattre de la suite à donner à ce projet.

Emploi Civique

M. le Maire fait part à l'assemblée du départ à la retraite de Noëlle LEYDET au 31/03/2024. M. le Maire propose que Sarah VAURS qui a déjà effectué plusieurs remplacements à l'Agence Postale Communale (A.P.C) prenne le poste.

Le conseil municipal émet un avis favorable pour l'attribution du poste de l'APC à Sarah VAURS.

En vue de cette nouvelle organisation dès le 1^{er} janvier 2024, il est nécessaire de prévoir une nouvelle personne pour l'accueil du Tiers Lieu.

M. le Maire propose à l'assemblée de faire appel à un emploi civique.

Le service civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans.

Indemnisé à hauteur d'environ 600€ net/mois pour un emploi à mi-temps, le service civique permet à des jeunes de s'investir dans des missions relevant de l'intérêt général. La rémunération est prise en charge à 80% par l'état.

Le conseil municipal donne un avis favorable et charge M. le Maire de constituer le dossier nécessaire.

Prime exceptionnelle pouvoir d'achat

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'un décret paru le 31 octobre 2023 permet aux organes délibérants d'une collectivité territoriale ou de ses établissements publics administratifs d'instituer pour certains agents publics une « *prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire* ».

Peuvent bénéficier de cette prime, les agents territoriaux (fonctionnaires et contractuels de droit public) qui ont été :

- nommés ou recrutés à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023,
- employés et rémunérés par une collectivité territoriale au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Le montant de la prime est fixé par le décret et est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

M. le Maire informe que pour la commune de Monclar, le montant total à verser pour l'ensemble des agents concernés par le décret s'élèverait à environ 4 500 €.

Le conseil municipal adopte le principe et les montants de la « *prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire* ».

Bornage : Station Epuration, Tour de Ville, Impasse rue du Château d'Eau

M. le Maire informe l'assemblée des diverses demandes de bornage.

- Station Epuration : M. Michel Boisnay souhaite acquérir la parcelle appartenant à la commune où se situait l'ancienne station d'épuration. La station étant la propriété du syndicat EAU 47, il y a lieu de procéder à une division de la parcelle ZL 27.

Si l'on suit la clôture existante qui entoure la station d'Eau 47, il faudrait créer une parcelle de 68 m² environ, à céder par la commune, à EAU 47, la superficie restante serait rétrocédée à M. Boisnay.

- Tour de Ville : Afin de connaître les limites des différentes parcelles (haut du talus, pied du talus) de la Promenade du Midi, côté bourg, un travail de bornage a été évoqué. Devant la complexité de la tâche et le coût, il est proposé d'engager un bornage au cas par cas, s'il y a litige.

- Impasse rue du Château d'Eau : Entre les parcelles cadastrées AB 414 et 415 et AB 416 et 418 appartenant à la SCI de Cauquis se trouve une impasse d'environ 50 m² faisant partie du domaine public. Cette impasse ne desservant que les parcelles susdites, la rétrocession est envisagée.

Participation Ecole Enfant Hors Commune

M. le Maire fait part à l'assemblée de la demande de familles hors commune qui souhaitent scolariser leur(s) enfant(s) à l'école maternelle de Monclar.

M. le Maire explique que la participation de la commune de résidence est obligatoire (lorsque la commune de résidence ne dispose pas d'école publique, entre autres).

Le conseil municipal, après débat, décide de fixer à 700 € le montant de la participation par enfant domicilié hors commune et par année scolaire.

Motion « Mobilisons nous pour continuer à faire vivre l'entreprise Georgelin à Virazeil »

M. le Maire donne lecture au conseil municipal la motion relative à l'entreprise GEORGELIN : « Pour le Lot-et-Garonne, ses habitants et ses emplois, mobilisons-nous pour continuer à faire vivre l'entreprise Georgelin à Virazeil ».

Pour Permettre la sauvegarde des emplois, permettre aux sous-traitants installés sur notre territoire de continuer à travailler, permettre aux collectivités de pouvoir compter sur la richesse produite aujourd'hui et demain par l'entreprise, le conseil municipal de Monclar approuve la motion proposée.

Référent déontologue Elu Local

M. le Maire informe le conseil municipal que tout élu local doit pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Ce référent déontologue est désigné par l'organe délibérant de la structure concernée.

M. le Maire fait part de la proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne de désigner le même référent déontologue que pour les élus du CDG 47 et la prise en charge des frais relatifs aux prestations du référent déontologue de l'élu local par ledit CDG 47.

Le conseil municipal accepte la proposition du CDG 47 et décide de désigner Monsieur Alain PARIENTE comme référent déontologue.

Informations diverses :

Proposition Mme Calassou (Théâtre)

M. le Maire fait part à l'assemblée de la proposition de Mme Calassou.

Mme Calassou propose à la commune de Monclar d'acquérir le Théâtre de Poche pour un montant de 240 000 €, avec crédit vendeur et un différé d'un an.

Le conseil municipal refuse la proposition de Mme Calassou.

Panneau signalisation « Chevaux » Route de Pierrette

M. le Maire explique que des panneaux de signalisation « Attention Chevaux » ont été sollicités par les propriétaires du 1945 Route de Pierrette par rapport à leur activité équestre. Un devis a été demandé et s'élève à 337.81 € TTC. M. le Maire fait part au conseil que la prise en charge pourrait être partagée avec la Commune de Montastruc, l'activité équestre se faisant sur les 2 communes lorsque toutes les demandes réglementaires seront faites.

Terrain Glory

M. le Maire rappelle que les parcelles acquises à M. et Mme ORLIAC sont en zone AUO, les parcelles contiguës sont en zone AU1.

[Rappel règlement : Zones constructibles

Zone AUO : Constructions nécessaires au fonctionnement des services publics ou d'intérêt collectif.

Zone AU1 : Constructions autorisées dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble.]

Afin que les parcelles acquises soient maintenues en zone constructible voire mises en zone AU1 lors de prochaines évolutions du document d'urbanisme, il y aura lieu de réaliser un minimum de travaux notamment un accès aux parcelles.

Eclairage Terrain de Pétanque (côté Bas de la Promenade du Nord)

M. le Maire soumet à l'assemblée un devis établi par Territoire d'Énergie 47 d'un montant de 8 688.90 € HT pour la réalisation de travaux d'extension d'éclairage public sur le terrain de pétanque du bas. La contribution de la commune est 70% du montant HT, soit 6 082.23 €. Le bureau actuel du Club de Boules étant démissionnaire, le conseil municipal décide de mettre en attente ce dossier.

Responsables commissions

M. le Maire souhaite que soit désigné un responsable de commission.

Commission Finances	BOUISSIERE Dominique
Commission Travaux	JUGIE Jérôme
Commission Ecole	BERNARD Manon
Commission Salles Communales	CATHERINE Martine
Commission Culture/Tourisme/Loisirs	TOURON Jean-Pierre
Commission Information	MARTINET Monique
Commission Action Sociale	VIDAL Christian

Informations diverses

Chantiers Jeunes : M. TOURON demande le résultat de la candidature de la commune de Monclar concernant les chantiers jeunes [cf. CM du 12.09.23].

M. le Maire informe que la candidature a bien été faite cependant un chantier était déjà programmé avec la Commune de Brugnac aussi les services de la Communauté de Communes Lot et Tolzac en charge du dossier prévoit de programmer un chantier sur notre commune pour le printemps ou l'été 2024.

Balayeuse : M. JUGIE et VIDAL font part à l'assemblée de l'acquisition aux enchères d'une balayeuse pour un montant de 3 357 € HT.

Il s'agit d'une balayeuse de marque COCHET Modèle CITY CLEAN de 2016.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.
